



Retour d'expérience d'une experte en protection incendie et d'un spécialiste en Police des constructions concernant les contrôles **LADB** et la collaboration avec les communes

Contrôle Licence LADB

La police du commerce et la Police des constructions reçoivent une feuille « jaune » demandant un préavis communal.

La demande de licence comprend toutes les informations générales du requérant et du local à visiter.

Type de licence

(Restauration)

1. Demandeur(s)

1.1 La Municipalité formule-t-elle un préavis positif à l'octroi d'une autorisation au(x) demandeur(s) ? ☐ oui *☐ non

2. Capacités

2.1 Les capacités intérieure et extérieure autorisées sont-elles respectées ? ☐ oui *☐ non

Remarque : Les capacités autorisées ne peuvent pas être augmentées sans l'autorisation préalable de notre service. Une modification de la capacité (y compris la création d'une terrasse) doit faire l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête (articles 44 LADB, 120 et annexe II LATC).

3. Sécurité et salubrité

3.1 Les locaux répondent-ils aux exigences légales en matière de sécurité et de salubrité ? ☐ oui *☐ non

4. Diffusion de musique

4.1 La diffusion de musique jusqu'à un niveau de 75 dB(A) est-elle autorisée dans cet établissement ? ☐ oui *☐ non

Dans l'affirmative, joindre l'autorisation délivrée par votre autorité

4.2 La diffusion de musique à un niveau supérieur à 75 dB(A) est-elle autorisée dans cet établissement ? ☐ oui *☐ non

Dans l'affirmative, joindre l'autorisation délivrée par votre autorité et nous indiquer le niveau sonore de référence fixé par la DGE : dB

- Capacité de la salle
(selon licence)

- Sécurité / Salubrité
(LATC / RLATC)

- Bruit
(Règlement Police)

Type de licence

(Traiteur)

1. Demandeur(s)

1.1 La Municipalité formule-t-elle un préavis positif à l'octroi d'une autorisation au(x) demandeur(s) ? ☐ oui *☐ non

2. Salubrité :

2.1 Les locaux répondent-ils aux exigences légales en matière de solidité, sécurité et salubrité des constructions (LATC) ? ☐ oui *☐ non

Remarque : Cette question ne concerne pas la conformité des locaux aux normes en matière d'hygiène et de droit alimentaire qui relèvent du domaine de compétence de l'Office de la consommation, et que notre service consulte dans une demande de préavis séparée.

3. Sécurité incendie :

3.1 Les locaux répondent-ils aux exigences légales en matière de sécurité incendie (normes AEAI) ? ☐ oui *☐ non

Remarque : La Commune est responsable de s'assurer que les locaux répondent aux exigences légales (y compris les normes AEAI) en matière de sécurité incendie.

Synthèse

La Municipalité préavise-t-elle positivement ce dossier de demande ? ☐ oui *☐ non

- Salubrité / sécurité
(LATC / RLATC)

- Sécurité incendie
(Prescriptions AEAI)

Conditions

Remarque : Cette licence permet la livraison et le service de mets préparés et de boissons avec ou sans alcool. Les mets préparés et les boissons avec ou sans alcool, doivent être consommés hors du local de vente ou de préparation des mets du traiteur et de ses dépendances. Il est interdit au vendeur d'en faciliter la consommation à proximité immédiate, notamment en installant des tables et des chaises.

Remarque : Cette licence permet la vente au détail de boissons alcooliques. Les boissons alcooliques doivent être consommées hors du local de vente et de ses dépendances. Il est interdit au vendeur d'en faciliter la consommation à proximité immédiate, notamment en installant des tables et des chaises.

Non-conformité

En cas de constatation d'une non-conformité lors de la visite sécurité

*** Toute réponse négative à l'une des questions ci-dessus doit faire l'objet d'une motivation écrite détaillée (à joindre en annexe au présent préavis).**

Non-conformité

En cas de doute, faites appels à un.e spécialiste / expert.e AEAI

- Plans d'enquête

Si modifications des locaux selon les plans d'enquêtes (art. 103 LATC)

- Plans sécurités AEAI

Selon les plans d'enquêtes

- Concept en protection incendie

Selon concept du bâtiment / local

Audit sécurité incendie et évacuation

- **Mesures constructives**

- Compartimentage coupe-feu ;
- Matériaux de construction ;
- Décorations ;
- Sorties de secours ;
- Capacité ;
- Etc.

Audit sécurité incendie et évacuation

- **Mesures techniques**

- Détection incendie ;
- Installation sprinkler ;
- Signalisation d'évacuation ;
- Dispositifs d'extinction (extincteurs) ;
- Etc.

Audit sécurité incendie et évacuation

- **Mesures organisationnelles**

- Plans d'évacuation ;
- Formation du personnel ;
- Consignes en cas d'incendie/évacuation ;
- Etc.

Cas concret – Café-bar

Locaux de débit : 1 salle de consommation:
1 grande salle arrière:
1 terrasse:

60 personnes
120 personnes
20 personnes

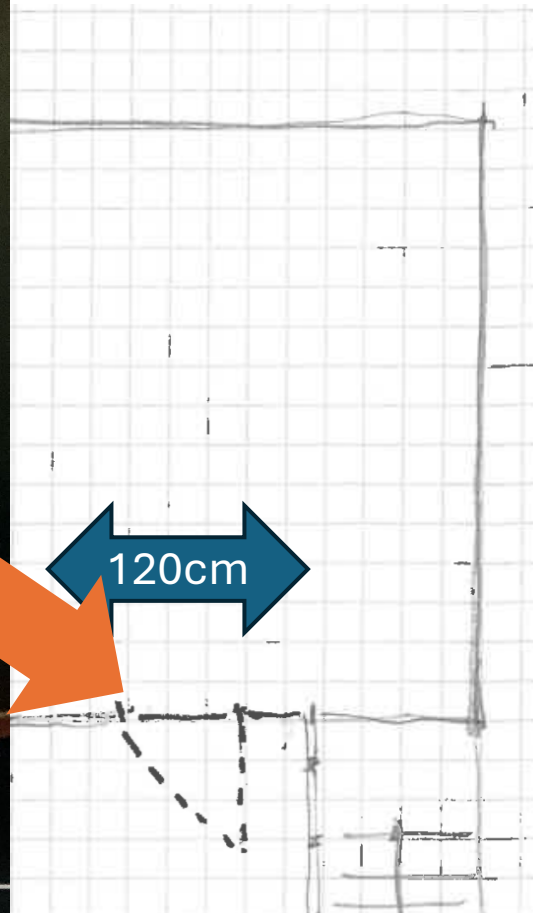
- 1 entrée principale,
 - largeur 100cm,
 - ouverture dans le sens de fuite
- 1 sortie de secours arrière,
 - largeur 120cm,
 - ouverture dans le sens de suite.

Sur le « papier »

Jusqu'à 20 personnes	Ouverture de la porte inverse à la fuite
Plus de 20 personnes	Ouverture de la porte dans le sens de fuite
Jusqu'à 50 personnes	1 issue, minimum 90 cm
Jusqu'à 100 personnes	2 issues, minimum 90 cm
Plus de 100 personnes	2 voies d'évacuation verticales ou issues à l'extérieure
Jusqu'à 200 personnes	3 issues, minimum 90 cm OU 1 issue, minimum 90 cm + 1 issue, minimum 120 cm

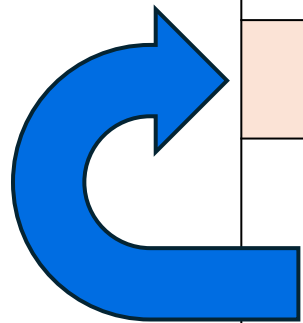
Sur le « papier »

	Licence	AEAI
Salle de consommation	60 personnes	200 personnes
Grande salle	120 personnes	



En réalité

- 1 sortie bouchée → Il ne reste qu'une seule sortie de secours



Jusqu'à 20 personnes	Ouverture de la porte inverse à la fuite
Plus de 20 personnes	Ouverture de la porte dans le sens de fuite
Jusqu'à 50 personnes	1 issue, minimum 90 cm
Jusqu'à 200 personnes	3 issues, minimum 90cm OU 1 issue, minimum 90 cm + 1 issue, minimum 120 cm

En réalité:

	Licence	AEAI
Salle de consommation	60 personnes	50 personnes
Grande salle	120 personnes	

Check-liste

Informations générales ☐ Plans du bâtiment/local ☐ Plans de sécurité ☐ Permis de construire
Organisation ☐ Chargé de sécurité ☐ Sonorisation
Constructif ☐ Compartimentage coupe-feu ☐ Parois ☐ Portes ☐ Obturations ☐ Voie d'évacuation ☐ Capacité ☐ Largeur des portes + VE ☐ Matériaux de construction ☐ Décorations
Technique ☐ Signalisation et éclairage de sécurité ☐ Dispositifs d'extinction ☐ Sprinkler ☐ Détection incendie ☐ Extraction de fumée et de chaleur ☐ VEV ☐ Local concerné par une EFC ☐ Foudre ☐ Transport (<i>standard, pompiers</i>) ☐ Thermique ☐ Aéraulique ☐ Matières dangereuses